

Le lundi 19 Février deux mille-vingt-quatre à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 13/02/2024, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Catherine VÉROVE, Florence DUFOSSÉ, Gertrude LEJOSNE, Messieurs Louis KALTENBACH, Pascal DUQUESNE, Didier HAMY, Jérémy TERRAL, Adrien BOLLART, Louis BOUTROY.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Informations et approbations des comptes rendus des réunions précédentes.

Les conseillers ont bien reçu les 2 derniers comptes rendus et sont d'accord avec ces derniers.

Travaux Rues à Vaches et Château d'eau

Monsieur le Maire propose des travaux supplémentaires, à savoir :

1 mur de soutènement de protection des ouvrages Rue du Château d'Eau.

1 Borduration sur l'ensemble de la voirie y compris la Place.

création de 2 avaloirs pour l'eau pluviale.

Emulsion et gravillonnage de la Place

Pour l'ensemble de ces travaux : le devis établi par l'entreprise HEMBERT s'élève à : 19 148.40 € HT soit 22 978.08 € TTC.

Sachant qu'au marché il était déjà prévu 100 mètres de borduration.

En acceptant ces travaux, nous restons dans l'enveloppe de travaux subventionnables.

Défense incendie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une bouche à incendie sera installée Rue du Château d'Eau.

Un devis auprès du SIRB a été établi pour la pose et la fourniture pour un montant de : 4 079.86 € HT soit 4 415.85 € TTC.

Cette dépense sera payée sur l'opération 123 au compte 2315.

L'assemblée à l'unanimité des présents approuve cette proposition.

Groupement pour le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement d'infrastructure de recharge des véhicules électriques (IRVE).

A l'unanimité l'Assemblée accepte que la Commune adhère au groupement en vue d'un appel d'offres pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

Contrat assurance statutaire du personnel

Contrat statutaire du personnel CDG 62

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat d'assurance statutaire du personnel est arrivé à son terme.

Par le biais du Centre de Gestion, nous devons rejoindre le cabinet RELYENS et propose d'adopter les taux suivants :

1) Lot 01 - Collectivités et établissements comptant de 01 à 10 agents CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		0.20 %
Accident de travail	15 jours en absolue	1.56 %
Longue Maladie/longue durée	90 jours en absolue	2.00 %
Maternité – adoption		0.45 %
Maladie ordinaire	15 jours en absolue	5.56 %
Taux total		9.77 %

Adopté à l'unanimité des présents avec effet au 1^{er} mars 2024.

Objet : Convention de mise à disposition du service « Guichet Unique Numérique » Et de l'application Cart@ds

A l'unanimité des présents l'assemblée accepte la convention avec la ville de Calais pour le guichet unique numérique qui va servir à l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Réhabilitation – Effacement de réseaux

Convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE et ORANGE

A l'unanimité des présents, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la FDE et ORANGE afin d'obtenir une subvention de leur part pour les travaux d'enfouissement de réseaux **Rue à Vaches et Rue du Château d'eau.**

Achat lave-vaisselle et mise en conformité de la cantine

Il est proposé d'acheter un lave-vaisselle conforme à la réglementation.

Celui-ci sera payé par le RPI pour un montant de : 1 269.80 € HT soit 1 523.76 TTC.

La Commune d'Escalles devra supporter les modifications pour l'installation et la pose d'une table inox et la réparation du lave-mains pour un montant de :

1 672.90 € HT.

Adopté par l'Assemblée.

Questions diverses.

La réunion s'est terminée à 20H00.